

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/07/107

Objet : 107 - Signature d'une convention avec Mme Cécile MAINGOT, présidente de l'association la Compagnie Passerelles-Théâtre pour la mise à disposition gratuite de salles à l'Espace de Vie Sociale de Neuville

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Cécile MAINGOT, présidente de l'association la Compagnie Passerelles-Théâtre pour disposer de salles à l'Espace de Vie Sociale de Neuville.

Considérant que la Ville est d'accord pour cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association la Compagnie Passerelles-Théâtre, représentée par sa Présidente, Madame Cécile MAINGOT pour la mise à disposition gratuite de salles à l'Espace de Vie Sociale de Neuville du 24 septembre 2024 au 31 décembre 2024 (périodes vacances scolaires incluses) afin de permettre les actions suivantes :
 - L'objet de cette mise à disposition porte sur une action d'insertion via la pratique du théâtre d'un groupe de 8 à 15 personnes (jeunes ou public bénéficiaire du RSA) et visant un objectif de remobilisation sociale.
 - Les mardis et jeudis de 9h30 à 16h30 à partir du 24 septembre 2024 (périodes vacances scolaires incluses)

Fait à Vire Normandie, le 15 juillet 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240716-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2024

Publication : 16/07/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/07/107 du 15 juillet 2024

